

Presse

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **37 (2000)**

Heft 1446

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Quand la pub est subventionnée

Les petits journaux dont le tirage est inférieur à 1000 exemplaires ne sont pas subventionnés par La Poste. Au contraire des grands quotidiens, largement financés par la pub. Le monde à l'envers...

NOUS NE PLEURERONS pas la ruine du *Pamphlet*, annoncée dans son dernier numéro, pour les idées qu'il véhicule. Sur le fond, tout sépare cette feuille d'extrême droite de *Domaine public*.

Sur la forme, les choses sont plus nuancées: noir et blanc sans photo ni publicité, avec cette culture de l'indépendance qui les rend parfois agaçants aux yeux des partis et des groupes constitués, *Domaine public* et *Le Pamphlet* sont de «petits» journaux, tant par le format que par la diffusion. Petits, comparés aux tirages des quotidiens et des hebdomadaires avec lesquels, justement, ils ne prétendent pas se comparer.

c'est le tarif des lettres qui s'applique.

De plus l'aide à la presse est davantage consacrée à soutenir l'envoi de publicité que celle d'informations: les tarifs de distribution des journaux ne tiennent en effet que marginalement compte de la quantité de publicité contenue dans une édition.

Ce n'est pas pour autant La Poste qui est en cause, mais le politique, car il n'a pas assumé les tâches qui lui revenaient et les a déléguées à l'exécutant. Est-ce à La Poste de définir ce qu'est un journal et les modalités d'application des tarifs préférentiels? Bien évidemment non.

Ces précisions, on les attend du Conseil fédéral. *pi*

On attend les choix politiques

Le Pamphlet accuse de sa ruine «la hausse abusive des tarifs postaux». L'accusation est juste, même si nous avons une opinion trop nuancée sur le désengagement de l'Etat de secteurs comme La Poste, les télécommunications ou le marché de l'électricité pour nous contenter de cette explication.

Les journaux ont longtemps bénéficié de tarifs très largement subventionnés. La transparence et la libéralisation des télécoms interdisant les subventions croisées, La Poste a été contrainte de limiter cette aide au montant que la Confédération mettait à sa disposition au titre de l'aide à la presse. La hausse des tarifs postaux pour les journaux est donc la conséquence d'une décision politique.

Si l'on peut regretter que ce pays, qui se targue de diversité, ne soutienne pas davantage celle de sa presse, on peut surtout s'offusquer de ce que le réaménagement des tarifs a été décidé de concert entre La Poste et les grands éditeurs. Avec des modalités qui, sans les épargner complètement, avantagent largement les quotidiens.

Quant aux conditions posées pour être admis comme «journal» par La Poste, elles en disent long sur l'idée que l'on se fait de la presse dans l'entreprise. Il faut un tirage de 1000 exemplaires au moins, attesté par la REMP, l'organisme qui sert de référence aux publicitaires. *Domaine public* n'intéressant pas la REMP, nous nous en tirons avec une déclaration notariée qui nous coûte chaque année quelques centaines de francs. Pour les autres,

DOSSIER DE L'ÉDITO

Coût pour l'économie

SI L'ON S'ÉTONNE que des chiffres aussi impressionnants sortent des bureaux des responsables de l'armée, la réponse est qu'ils souhaitent démontrer qu'une armée plus professionnalisée ne serait, en fin de compte et globalement, pas plus coûteuse. Mais il est légitime aussi de penser qu'il n'y a aucune raison, même si l'on prend au sérieux la sécurité, que la Suisse batte tous les records du monde en la matière. Le coup de semonce de l'initiative socialiste en est d'autant plus justifié. *ag*

Le tableau ci-dessous a été publié dans la NZZ, le 18 novembre 1999.

